

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 11.26 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 MARS 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 16
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le trois mars deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de sous la présidence de M. Gérard TENOUX, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Absents excusés : Gay Robert et SPAGNOU Daniel.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux de renaturation de la Germanette – Avenant n° 1 au lot n° 3

Par délibération n° 21.25 du 2 juin 2025, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour l'aménagement et la renaturation de la Germanette, alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers (VRD) / Aménagements paysagers et maçonnerie
- Lot n°2 : Charpente / Ossature bois / Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n°3 : Métallerie et serrurerie
- Lot n°4 : Electricité.

Par décision ATTRAC n° 58 / 2025 du 11 décembre 2025, le président a notamment attribué le lot n°3 à l'entreprise « INOHA – Métallerie Créative » pour un montant de 58 794 € HT.

Pour ce lot, il est proposé d'établir un avenant afin de réaliser les travaux complémentaires suivants :

- installation d'une porte à double vantaux pour sécuriser le matériel stocké dans le nouveau pavillon ;
- installation d'un portillon pour faciliter la liaison entre le restaurant et le snack.

Cet avenant n°1 aurait une incidence financière de 7 845,00 € HT, soit une augmentation de 13,34% par rapport au montant initial du marché correspondant à ce lot. Le nouveau montant du lot n°3 serait donc de 66 639 € HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au lot n°3 du marché de travaux pour l'aménagement et la renaturation de la Germanette, tels que présentés ci-avant ;

- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise « INOHA – Métallerie Créative », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le premier Vice-Président
Gérard TENOUX
Par suppléance, pour le Président empêché,



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Florent Armand mentioned in the text above.

Publiée le : **10 MARS 2026**